



Déclaration préalable UNSA Education au CTA de juin 2017

A la loi de programmation de 60 000 postes du quinquennat précédent succède une nouvelle période de moyens constants à l'Education Nationale qui se traduira nécessairement par des redéploiements au détriment des départements ruraux et des catégories de personnels dites « non enseignantes » (personnels administratifs, de santé, sociaux). **Nous combattons cette logique de redéploiement.**

Si le Ministre ne touche pas à la loi d'orientation, il n'empêche que **ses premières mesures tournent le dos aux orientations de la Refondation de l'Ecole que nous avons soutenues** : c'est le cas du décret sur le collège qui rétablit à moyens constants des enseignements facultatifs au détriment des EPI et de l'accompagnement personnalisé, du décret sur le retour possible à la semaine des 4 jours privant les élèves de la 5^{ème} matinée d'apprentissage, du retour du redoublement préconisé comme remédiation à l'échec scolaire, de la promotion de l'apprentissage comme seule voie de l'alternance au détriment des formations sous statut scolaire, du dédoublement des CP en REP + par la suppression des dispositifs « Plus de Maîtres que de classes »...

Enfin comment ne pas s'inquiéter des propos de M. Castaner, porte-parole du gouvernement, qui dénonce un pays « drogué à la dépense publique », employant un vocabulaire qui avait justifié en son temps la RGPP de sinistre mémoire et qui motive aujourd'hui le retour du **gel du point d'indice**. La promesse d'un « Monde nouveau » qu'accompagnait l'élection du Président de la République se traduit chaque jour un peu plus par le retour d'un « Monde ancien » honni de nos collègues...

En réponse aux questions posées, **la Rectrice** indique que 18 classes de **CP en REP+ à Toulouse seront dédoublées** dès la rentrée 2017. L'année suivante, à la rentrée 2018, les 180 autres classes de REP et REP + existantes dans l'Académie de Toulouse, seront dédoublées à leur tour.

Les dispositifs « Plus de maitres que de classe » seront évalués en 2017/2018 à l'exception des 22 dispositifs reconvertis dès cette rentrée pour permettre le dédoublement des CP en REP +.

Protocoles ruraux : Ils prennent fin normalement après la rentrée 2017 mais un avenant a été signé en Ariège et la Rectrice émet un avis favorable pour les 4 autres départements concernés mais sur des plans pluriannuels avec une large concertation et la construction de schémas territoriaux.

Rythmes : l'objectif ministériel n'est pas de revenir à la semaine de 4 jours. Mme la Rectrice ne nie pas les pressions internes ou issues de certaines collectivités locales, mais elle n'encouragera pas les retours en arrière. Il doit y avoir consensus entre les mairies et les enseignants en conseil d'école pour que les demandes soient recevables (unanimité en conseil d'école). Les justifications pédagogiques relatives à l'intérêt des élèves seront aussi examinées de près, ainsi que l'accord des Conseils Départementaux pour les transports.

Toutes les demandes de dérogation doivent être transmises le 8 juillet au plus tard pour validation le 11 juillet afin que tous les horaires soient diffusés sur le site ministériel le 13 juillet.

Les **CDEN de rentrée** régulariseront les modifications qui auront été validées par les IA-DASEN.

La Rectrice souhaite que **les activités périscolaires continuent à exister** dans les communes passant à la semaine de 4 jours, ce sera une condition d'octroi de la dérogation.